



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.29/2005/54/Amend.1  
5 décembre 2006

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS ET FRANCAIS

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

**COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS**

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements  
concernant les véhicules (WP.29)

**AMENDEMENT À LA PROPOSITION DE PROJET DE COMPLÉMENT 2  
À LA SÉRIE 03 D'AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT N° 48 \*/**

(Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse)

Transmis par le Comité d'administration

Note : L'amendement suivant a été adopté par le Comité d'administration (AC.1) de l'Accord de 1958 modifié à sa trente-quatrième session, suite à la recommandation formulée par le WP.29 à sa cent quarantième session (ECE/TRANS/WP.29/1056, par. 85 et 53).

Remplacer le titre du document par le libellé ci-dessus (PROPOSITION DE ...).

-----

---

\*/ La version précédente du présent document a été distribuée sous la cote TRANS/WP.29/2005/54.